

## Règlement particulier des Championnats du Cher Jeunes et Vétérans 20 & 21 janvier 2024 à Saint-Martin d'Auxigny

1. La compétition est autorisée par la FFbAD sous le n°2303270. Elle se déroule sous le juge-arbitrage de (à compléter), selon le Règlement Général des Compétitions (RGC), complétés et/ou précisés par le présent règlement, et selon le « Cahier des charges des compétitions individuelles » édicté par le Comité du Cher de Badminton. **La date limite d'inscription est fixée au 9 janvier 2024.**
2. Tout participant devra être licencié, avant la date du tirage au sort **prévu le 12 janvier 2024**, dans un club affilié au Comité du Cher. Les convocations seront disponibles sur badnet **le 15 janvier 2024**
3. La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses des **catégories Minibad à Junior et Vétérans (V1 à V9)**.
4. Le nombre de participants est limité à 130 joueurs, en fonction de la date effective d'inscription. Les inscriptions se font directement sur Badnet. Pour des raisons de simplicité, le règlement se fera par facturation aux clubs à l'issue de la compétition, libre aux clubs de demander à leurs joueurs le remboursement.
5. En cas de forfait dûment justifié après la date du tirage au sort, ces droits pourront être remboursés sur simple demande auprès du Comité du Cher.
6. Montant des inscriptions : 11€ pour les jeunes et 13€ pour les vétérans (quelque soit le nombre de tableaux).
7. Pour une paire complète, c'est l'inscription du deuxième joueur qui valide cette inscription. Les joueurs peuvent s'inscrire avec 'X' en double. Une paire pourra être composée selon disponibilité. Les joueurs ont la possibilité de participer dans les 3 tableaux.
8. Tout joueur mineur devra être, durant toute sa présence sur la compétition, sous la responsabilité d'un adulte.
9. Les matchs des catégories Minibad et Poussin seront joués selon les règles du minibad définies par la FFbAD (filet à 1,40 m et terrain sans couloir du fond).
10. Les jeunes doivent jouer dans leur catégorie d'âge. La commission départementale jeunes pourra, exceptionnellement, autoriser un joueur à se surclasser. Les vétérans peuvent se surclasser.
11. Les tableaux vétérans pourront être regroupés en fonction du nombre de participants.
12. Les tableaux de Simple (SH et SD) seront joués prioritairement en élimination directe, les tableaux de Double (DH, DD et Mx) seront prioritairement joués avec des préliminaires en poules puis tableau final en élimination directe, suivant le nombre d'inscrits.
13. Les joueurs doivent se faire pointer à l'accueil 1h avant l'heure de leur premier match (heure de convocation). Ils peuvent être appelés à jouer 1 heure avant l'heure inscrite sur l'échéancier initialement prévu.
14. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif.
15. La compétition se déroulera en auto-arbitrage. Les finales (voire les demi-finales ou tout autre match) seront arbitrées selon disponibilité des arbitres. Le juge-arbitre pourra désigner sous réserve de disponibilité, un arbitre pour un match à la demande fondée d'un joueur.
16. Le temps de repos d'un joueur entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes minimum.
17. Les joueurs/paires disposent de 3 minutes à l'appel de leur match pour se préparer sur le terrain et tester les volants (temps dit 'd'échauffement'). Ce temps est décompté du temps de repos.
18. Tout joueur/paire non présent sur le terrain dans un délai de 5 minutes après l'appel de son match pourra être déclaré forfait.
19. Tout joueur/paire doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match (volants, raquettes, etc...) en quantité suffisante. Les volants (homologués 'standard' au minimum) sont à la charge des joueurs, à parité, sauf pour les finales où ils seront fournis par le Comité du Cher de Badminton.
20. Une tenue conforme à la circulaire de la FFbAD est exigée sur le terrain.
21. Le volant officiel sera le FSC 960, en vente dans la salle, et sera utilisé en cas de désaccord entre joueurs.
22. Tout joueur, toujours en lice, désirant quitter momentanément la salle doit en informer la Table de marque.
23. Les matchs seront joués en 2 sets gagnant de 21 points.
24. L'inscription à la compétition vaut acceptation du présent règlement.